



GARANTIE DECENNALE GELCOAT PISCINE

Par TARA

Bonjour, nous avons fait installer une piscine en 2012, l'entreprise qui a fait les travaux n'existe plus, le gérant est décédé. Le gelcoat de la piscine est touché par de l'osmose, ce qui est couvert par la garantie décennale du constructeur.

Nous avons fait la démarche auprès de la compagnie d'assurance qui couvre le constructeur dans les délais de la décennale signalant le problème.

Celui-ci nous répond que ce n'est pas nous qui sommes assurés mais le poseur de la piscine, ou sa garantie décennale. Nous sommes rentrés en contact avec la garantie décennale du poseur, celui-ci n'était pas assuré pour la pose de piscine.

Sur le document de la garantie décennale du gelcoat, nous apparaissions au côté du poseur. Avons-nous un recours?

Bien cordialement

Monique Trecciola

Par yapasdequoi

Bonjour,

Ne mettez pas votre vrai nom.

Les informations sont contradictoires.

Et de toute façon les 10 ans sont passés.

Faites établir un devis de réparation par un autre installateur (sérieux cette fois)

Par Nihilscio

Bonjour,

Je ne peux que confirmer la réponse précédente.

La durée de la garantie est dépassée. Vous avez déclaré un sinistre à l'assureur du poseur avant la fin des dix ans de la garantie mais le délai de prescription a continué à courir. Pour interrompre la prescription il aurait fallu introduire une demande en justice. C'est maintenant trop tard. Il en est de même avec la garantie du fabricant du produit d'étanchéité.

Avec une assurance DO, qui est en principe obligatoire, les choses auraient été plus faciles quoique le problème lié à la date de la fin de la garantie aurait été identique. Au moins l'assureur DO vous aurait-il averti avant le début des travaux que le poseur n'était pas garanti, ce qui vous aurait conduit à faire appel à une autre entreprise, peut-être plus chère mais probablement plus sérieuse.